



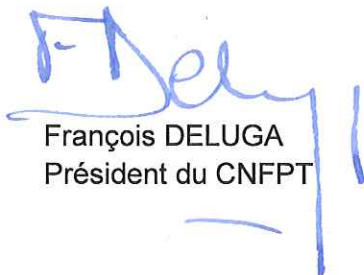
AGAS

Objet : Reconduction du protocole d'accord entre le CNFPT et l'Association pour la gestion des assistants de sénateurs (AGAS)

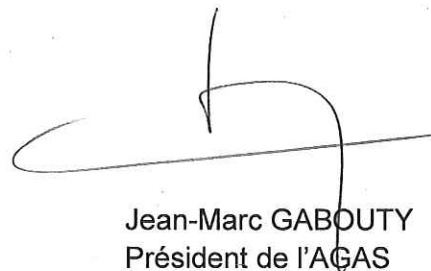
Le protocole d'accord entre l'Association pour la gestion des assistants de sénateurs (AGAS) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conclu pour une période de 3 ans le 18 juillet 2017 est arrivé à son terme le 17 juillet 2020.

Conformément à l'article 5 « durée du protocole d'accord », le présent courrier acte la décision commune de l'Association pour la gestion des assistants de sénateurs (AGAS) et du CNFPT de renouveler leur collaboration, aux mêmes conditions, pour la période allant du 18 juillet 2020 au 17 juillet 2021.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020
en 2 exemplaires



François DELUGA
Président du CNFPT



Jean-Marc GABOUTY
Président de l'AGAS

Maire du Teich